

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 1er JUIN 2015 - 20H00**

Présents : VUAGNOUX Jean-Louis, Maire, FAVIER-BRON Pascal, CORNIER-PASQUIER Anne, CONVERSEL Michel, VUANO Claudine, JACQUIER Hélène, BABAZ Guillaume, VOISIN Christine, VOISIN Benoît, BERNAZ Célia, MEYNET Gilbert, PASQUIER Régis, BATUT Nadine, FELISAZ André.

Absente excusée : FAVIER-BRON Mireille qui a donné pouvoir à Christine VOISIN.

Secrétaire de séance : VOISIN Benoît.

La séance est ouverte à 20H00 par le maire après vérification du quorum.

Un débat est engagé concernant la gestion de l'ex SIVU du Roc d'Enfer. Le compte-rendu de la séance du 7 mai 2015 est ensuite approuvé.

ORDRE DU JOUR :

20150601_01 : BUDGET PRINCIPAL : Décision modificative n°1

Suite à la signature de la convention ADS (Application du Droit des Sols) pour l'instruction des autorisations d'urbanisme avec la Communauté de Communes du Haut-Chablais, le service rendu sera financé par les communes au moyen d'une refacturation annuelle. La participation de la commune de Bellevaux estimée pour l'année 2015 s'élève à 10 000 €.

De plus, suite au contrôle de la via ferrata avant son ouverture au printemps et conformément au rapport de l'inspection détaillée effectué par le Cabinet Géolithe, des travaux de confortement doivent être réalisés pour un montant estimé à 12 000.00 €. Il est donc nécessaire de prévoir les crédits budgétaires par décision modificative du budget principal n° 1/2015 de la commune et par virements de crédits conformément au tableau ci-dessous :

OBJET DE LA DEPENSE	Augmentation sur crédits ouverts	Montant en euros
Instruction des autorisations d'urbanisme	6554	10 000.00
Confortement des via ferrata	61523	12 000.00
TOTAL DEPENSES NOUVELLES		22 000.00

Le budget primitif de la commune ayant été voté en suréquilibre à hauteur de 527 545 € en section de fonctionnement, il est proposé d'affecter une partie de cet excédent prévisionnel sur les articles dépenses 6554 et 61523 pour un montant total de 22 000.00 €.

DECISION MODIFICATIVE N°1/2015 :

Montant des dépenses de fonctionnement BP 2015	1 769 346.00 €
Montant de la DM n°1/2015	+ 22 000.00 €
	= 1 791 346.00 €
Montant des recettes de fonctionnement :	2 296 891.00 €
Excédent prévisionnel	505 545.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la Décision Modificative n°1 et détaillés ci-dessus.

**20150601_02 : COMMUNAUTE DES COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS :
Etude sur le transfert des compétences « eau » et « assainissement »
Passation d'une convention de prestation de service avec la CCHC**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le projet de loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) actuellement en discussion au Parlement prévoit le transfert aux EPCI des compétences « eau » et « assainissement » au plus tard le 31 décembre 2017. Il propose, compte tenu de la complexité d'un tel transfert, de l'anticiper et de lancer dès que possible une étude afin notamment d'établir un état des lieux et d'obtenir une proposition sur les modalités de mise en œuvre de ce transfert.

Pour ce faire, et suite à la délibération prise le 21 avril 2015 par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, il propose aux membres du Conseil Municipal de passer une convention de prestation de service avec la CCHC afin de lui confier le soin de lancer cette étude, et ce conformément à l'article L.5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « les communautés de communes et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions ». Il précise que le coût de cette étude sera intégralement pris en charge par la CCHC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** le lancement d'une étude par la CCHC afin de préparer au mieux le transfert des compétences « eau » et « assainissement »,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de service ci-jointe.

**20150601_03 : INTERCONNEXION DU RESEAU D'EAU POTABLE CHEF-LIEU/PETIT MONT :
Convention de financement (part subvention) avec le SMDEA**

Le maire présente la convention de financement n° E063/15 établie par le SMDEA destinée à financer les travaux d'adduction d'eau « Interconnexion des réseaux du Chef-Lieu et du Petit Mont » qui ont fait l'objet du programme départemental 2015 et du Programme Fonds de Solidarité Urbain-Rural 2014. La proposition porte sur la mise à disposition d'une somme de **20 189.00 €** répartis en une subvention allouée par l'**Agence de l'Eau de 17 313.00 €** et une subvention allouée par le **Département de 2 876.00 €**.

Après avoir entendu le maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour la convention de financement n° E063/15 établie par le SMDEA en vue du financement des travaux d'adduction d'eau « Interconnexion des réseaux du Chef-Lieu et du Petit Mont » programme départemental 2015 et charge le maire de la signer.

20150601_04 : INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE 2015

Le maire propose de renouveler pour l'année 2015 le versement de l'indemnité de gardiennage à la personne de la commune qui assure ce service en remplacement du prêtre résident depuis septembre 2004.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité pour le versement de la totalité de l'indemnité, soit 474,22 €, à la personne responsable du service, conformément à la circulaire préfectorale du 13 avril 2015.

20150601_05: DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le maire présente une déclaration d'intention d'aliéner pour laquelle le conseil municipal décide de ne pas appliquer son droit de préemption :

- Appartement et casier à skis au lieudit « Le Pounant » (propriété SBARDELLA Frédéric)

Informations diverses :

- Nomination d'un référent Ambroisie

Dans le cadre de la lutte contre l'ambroisie et du Plan Régional Santé Environnement 2, l'ARS Rhône-Alpes demande la désignation d'un référent ambroisie communal en charge de l'information de la population, du repérage cadastral des parcelles infestées et du suivi des actions à mettre en place conformément à l'arrêté préfectoral prescrivant la lutte préventive et la destruction obligatoire de l'ambroisie, tant sur le domaine public que sur le domaine privé.

Gilbert MEYNET est désigné en qualité de référent ambroisie communal.

- Via Ferrata : Travaux d'entretien et de sécurisation complémentaires : Devis

Le maire précise que suite à l'intervention du bureau GEOLITHE pour le contrôle de la via ferrata avant ouverture, un certain nombre de travaux de confortement doivent être réalisés. Compte-tenu de l'urgence et dans le cadre des délégations que lui ont confiées le conseil municipal, le maire informe qu'il a commandé ces travaux à l'entreprise Guides du Grand Massif à VOUGY pour un montant de 11 376 € TTC. (Il précise qu'un devis avait été présenté également par la société YDEMS pour un montant de 19118.70 € TTC)

Un arrêté de prolongation de fermeture a été pris jusqu'au 12 juin 2015 inclus.

Via Ferrata : Point sur l'inauguration

L'inauguration aura lieu le 4 juillet 2015. Christine VOISIN, responsable du groupe de préparation donne le programme de la journée qui a été mis en place ainsi que les manifestations qui seront organisées (discours du maire - animation par Feulfiazhe durant le vin d'honneur puis baptêmes de via ferrata par 2 guides dont Guillaume MEYNET qui interviendra gratuitement pour la circonstance – murs d'escalade avec le secours en montagne – stands buvette, casse-croûtes, barbecue assurés par les associations locales)

Des affiches seront réalisées et une liste des personnalités à inviter devra être établie. Il faudra également organiser la circulation routière.

- Cession du fonds de commerce du snack-bar « Altitude 1110 »

Le maire fait savoir que Emmanuelle VAUTEY a vendu le fonds de commerce du snack-bar « Altitude 1110 » dont la commune est propriétaire des murs et de la licence IV. Le loyer de 636 € HT sera maintenu durant une année et sera augmenté de 64 € ensuite pour la prise en compte de la licence IV.

- Divers

- L'enquête publique pour la DUP du lac de Vallon est terminée. Le maire informe de sa rencontre ce jour avec Mr PRESSE, commissaire-enquêteur venu présenter la synthèse de ses observations. Le maire en donne lecture.
- Recours au Tribunal Administratif de Mr PASQUIER Régis et TREBOUX Nathalie contre la commune (STEP de Terramont) : La requête a été rejetée.
- Recours au Tribunal Administratif de la commune contre l'arrêté préfectoral (dossier SIVU) : Le T.A. a pris acte du désistement de la commune. La procédure est annulée.
- CCHC : le maire donne le compte-rendu de la dernière réunion du Comité du contrat de rivières des Dranses et informe que le SIAC sera la structure porteuse des différentes actions. Il précise que la commune de Bellevaux a été retenue en action prioritaire (priorité 1) pour son programme d'assainissement sur le secteur de la Chèvrerie, ce qui devrait permettre de bénéficier d'aides supplémentaires. Les actions classées concernant le curage des cours d'eau sont classées en priorité 2.
- L'appel d'offres pour les travaux du programme 2015 (AEP et assainissement collectif) devrait être lancé à partir de la mi-juin, et les travaux devraient pouvoir démarrer mi-septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H25.